Image not found or type unknown

Litige avec mon client au sujet d'une chaudière

Par **daniel**, le **12/11/2012** à **18:06**

Bonjour,

J'ai installé une chaudière chez un client, et par deux fois, lorsque je suis venu pour la mettre en route, l'accès de la maison était fermé. J'ai donc proposé des dates d'intervention, pas la semaine suivante, car j'avais un planning très chargé, mais les deux semaines suivantes, tous les matins à 8 h. Ces dates ne convenaient pas à mon client, qui aurait voulu que je revienne de suite, après m'avoir empêché d'intervenir par deux fois. Il a donc fait intervenir une autre entreprise de son choix, pour mettre la chaudière en route. Avait-il le droit de faire intervenir quelqu'un, sur une chaudière qui m'appartient encore, vu que je n'ai reçu qu'un acompte de 30 % ?
Peut-il m'imputer le montant de la prestation de l'autre entreprise, et la garantie de bon fonctionnement et la garantie constructeur, sont-elles toujours valables

Merci de vos réponses
Daniel

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés